



CERTIFICAT D'APPROBATION C.E.E. DE MODELE  
N° 96.00.211.004.0 DU 11 JANVIER 1996

Sondes mixtes avec lest  
**SICFO-STANLEY**  
de 5 m, 10 m, 15 m, 20 m, 30 m et 50 m  
(CLASSES II)

LE PRESENT CERTIFICAT EST ETABLI EN APPLICATION DE LA DIRECTIVE 71/316/C.E.E. DU 26 JUILLET 1971 MODIFIEE CONCERNANT LE RAPPROCHEMENT DES LEGISLATIONS DES ETATS MEMBRES RELATIVES AUX DISPOSITIONS COMMUNES AUX INSTRUMENTS DE MESURAGE ET AUX METHODES DE CONTROLE METROLOGIQUE, DE LA DIRECTIVE 73/362/C.E.E. DU 19 NOVEMBRE 1973 MODIFIEE RELATIVE AUX MESURES MATERIALISEES DE LONGUEUR, DU DECRET N° 73-788 DU 4 AOUT 1973 MODIFIE PORTANT APPLICATION DES PRESCRIPTIONS DE LA COMMUNAUTE ECONOMIQUE EUROPEENNE RELATIVES AUX DISPOSITIONS COMMUNES AUX INSTRUMENTS DE MESURAGE ET AUX METHODES DE CONTROLE METROLOGIQUE, ET DU DECRET N° 75-906 DU 16 SEPTEMBRE 1975 MODIFIE REGLEMENTANT LA CATEGORIE D'INSTRUMENTS DE MESURE : MESURES DE LONGUEUR.

**FABRICANT**

Société Industrielle et Commerciale Française des Outils STANLEY (SICFO-STANLEY), ZI de Trépillot, rue Auguste Jouchoux, 25000 Besançon.

**OBJET**

Le présent certificat complète les certificats :

- n° 87.0.06.211.6.2 du 6 juillet 1987 (1)
- n° 90.0.04.211.6.2 du 8 mars 1990 (2)
- n° 92.00.211.003.0 du 30 mars 1992 (3)

et prend en compte le transfert du siège social de SICFO-STANLEY de Monswiller (67700) à l'unité de Besançon.

**CARACTERISTIQUES**

Les sondes mixtes avec le lest SICFO-STANLEY de 5 m, 10 m, 15 m, 20 m, 30 m et 50 m, faisant

(1) *Revue de Métrologie*, juillet 1987, page 769.

(2) *Revue de Métrologie*, avril 1990, page 472.

(3) *Revue de Métrologie*, mars 1992, page 345.

l'objet de la présente décision, différent des modèles approuvés par les certificats précités par les modalités d'apposition des marques de vérification primitive C.E.E., telles que définies sous la rubrique «Dispositions particulières».

**INSCRIPTIONS REGLEMENTAIRES**

Les inscriptions réglementaires ne sont pas modifiées.

Le signe d'approbation C.E.E. de modèle est inchangé :



**DISPOSITIONS PARTICULIERES**

La marque de vérification primitive C.E.E. est apposée sur une des rondelles en laiton et sur le lest. Elle est aussi apposée ou imprimée sur le ruban, dans les vingt premiers centimètres.

**VALIDITE**

Le présent certificat est valable jusqu'au 30 avril 1997.

POUR LE MINISTRE ET PAR DELEGATION :

PAR EMPACHEMENT DU DIRECTEUR DE L'ACTION REGIONALE  
ET DE LA PETITE ET MOYENNE INDUSTRIE,  
L'INGENIEUR EN CHEF DES MINES.

J.F. MAGANA

